Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC
Procès-Verbal du Comité Syndical
Séance du 18 novembre 2021

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2021**
3. **Point d'actualité : tableau de bord d'activité**
4. **Point sur les achats de poisson et la pêche durable**
5. **Délibérations**

MARCHES

- Avenant n°3 au marché de conduite d'opération pour la restructuration / extension du bâtiment d'exploitation 17.PI01 D-2021/035
- Choix des sociétés chargées de la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle D-2021/036
- Choix des sociétés chargées de l'assurance des responsabilités et des prestations statutaires D-2021/037

FINANCES

- Décision modificative n°1 D-2021/038

6. **Questions diverses**
7. **Pour information**

- Tableau de suivi des problématiques de stationnement

Etaient présents à titre de titulaires :
Mesdames MADAME DELUC, FAHMY, JAMET, et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT et GIRARD

Etaient en visioconférence à titre de titulaires :
Mesdames EL KHADIR, SCHMITT

Étaient présentes à titre de suppléantes :
Mesdames AMOUROUX, BOUVIER

Etaient excusés :
Mesdames DELNESTE, DEMANGE, JUSTOME, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE.

Etaient présents à titre technique :
Pour le SIVU : Mesdames LACOMBE, Responsable du pôle Finances-Budget-Marchés, SALARIS-BORGNE, Chargée de Mission Responsabilité Sociétale et Environnementale, et

Messieurs SIMON, Directeur Général des Services, IAPICHINO, Directeur Technique, SANCHEZ, Responsable des Marchés, TEISSEIRE, Responsable Qualité-Achats et CUNY, Responsable santé et prévention et Assistant Affaires Juridiques.

Étaient présentes en qualité d'auditrices :
Mesdames DUVAL, Cheffe du Service Qualité, Prévention des risques et Sécurité Incendie de la Ville de Bordeaux et LAHITTETE, Directrice Logistique de la Ville de Mérignac.

La séance est ouverte à 10 heures 15 par Madame JAMET, Présidente du SIVU.

Madame JAMET :
Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.

Madame DELUC est élue secrétaire de séance.

Madame JAMET :
Nous pouvons à présent passer à l'approbation du Procès-Verbal du 23 septembre 2021. Madame SCHMITT, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction. Avez-vous des observations ?

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Points d'actualité

Madame JAMET :
Je laisse la parole à Christophe SIMON.

Monsieur SIMON :
Nous avons pu consolider les données du mois d'octobre hier et nous vous distribuons donc le tableau de bord d'activité actualisé. Nous avons réalisé plus de repas que prévu pour le mois d'octobre. Cela s'explique par une erreur de calendrier : lors de la prévision, les calendriers envisageaient de placer les deux semaines de vacances scolaires sur le mois d'octobre, or, les calendriers scolaires officiels ont placé une semaine sur octobre et une semaine sur novembre. Cela engendre automatiquement une hausse de fréquentation des cantines par rapport à notre prévisionnel. La réciproque étant que le nombre de repas prévus pour novembre sera supérieur au réel.

Par ailleurs, nous remarquons la livraison de beaucoup de repas complémentaires depuis la rentrée scolaire. Cela reste un sujet qui met en tension la collaboration avec les villes et sur lequel il faut travailler davantage. Les indicateurs de satisfaction sont convenables, quand ils sont communiqués. A ce sujet, nous avons été interpelés par une mère d'élève sur la journée Pates & Potes. Elle aurait préféré que cette action solidaire soit menée de la propre initiative de chacun et non rendue obligatoire comme c'est le cas. Elle a également regretté un manque de communication.

Sur proposition de la Présidente Madame DUVAL apporte des informations complémentaires :
Effectivement, je l'ai eue au téléphone. Elle aurait souhaité qu'on ne lui impose pas ce repas et aurait préféré faire un don elle-même. Je lui ai rappelé que cette initiative n'était pas nouvelle et

que la communication avait été faite auprès de tous les établissements aussi bien par la ville de Bordeaux que sur les plaquettes de menus du SIVU.

Monsieur GIRARD :
J'avais personnellement reçu une remarque sur le manque de poisson dans les menus.

Monsieur SIMON :
Oui, nos services avaient bien entendu cette remarque et Monsieur TEISSEIRE va, dans l'ordre du jour, vous proposer un point sur l'offre de poissons dans les menus du SIVU.

Pour détailler plus en avant le tableau de bord d'activité, nous remarquons que les indicateurs qualitatifs sont conformes voire supérieurs aux objectifs et que la partie sur le coût alimentaire est maîtrisée du mieux possible. Un dépassement sur le budget du personnel est noté et fait notamment l'objet de la décision modificative que nous expliquerons ensuite.

Concernant d'autres points d'actualité, nous avons récemment visité plusieurs exploitations fournisseurs, avec différentes personnes présentes aujourd'hui, dans le Lot et Garonne.

Monsieur BELPERRON :
Nous avons rencontré un producteur de pommes et nous nous sommes particulièrement interrogés sur la question de la commande : vaut-il mieux commander au calibre ou au grammage ? Si les pommes étaient commandées au grammage, pour être redécoupées dans les satellites, nous éviterions d'imposer un calibre précis aux producteurs et donc du gaspillage. C'est la solution qui a été envisagée. A partir de quand celle-ci pourrait être mise en place ?

Monsieur TEISSEIRE :
Cette question a été évoquée et les techniciens des villes ont répondu favorablement à la demande. Ainsi, nous pourrons envisager de passer commande au grammage en janvier, pour une consommation en fin de mois ou début du mois de février.

Monsieur FEYTOUT :
Cette journée était extrêmement intéressante, aussi bien parce que nous avons rencontré des producteurs et une centrale de livraison bio, que pour constater le travail du SIVU directement auprès de ces fournisseurs. On voit que la médiation entre les parties permet d'aller dans le bon sens : assurer un bon prix, un juste niveau de rémunération des producteurs tout en ayant des produits de qualité. C'est une expérience à réitérer, avec plus d'élus.

Monsieur SIMON :
Nous y travaillerons ; Madame SALARIS-BORGNE sera chargée de faire de nouvelles propositions pour début 2022.

Madame JAMET :
Pour information auprès des élus, même si j'avais envoyé un mail à l'ensemble des membres du comité syndical, Monsieur SIMON prendra sa retraite au 1er juillet 2022, avec un départ en congé au printemps. Un recrutement pour trouver son successeur est en cours et permettra d'éviter une vacance de poste entre les deux Directeurs. Le jury est prévu mardi 23 novembre. Nous sommes accompagnés par un cabinet de recrutement.

Monsieur FEYTOUT :
Combien de candidats ont postulé ?

Madame JAMET :
Nous recevrons 4 candidats, mais une quinzaine de candidatures ont été reçues par le cabinet qui a pu étudier et détailler les profils.

Sans autre observation de votre part, nous pouvons maintenant passer à la présentation sur les achats de poisson et la pêche durable.

Point sur les achats de poisson et la pêche durable

Présentation est faite par Monsieur TEISSEIRE

Madame JAMET :
Je remercie Monsieur TEISSEIRE pour cette présentation. Comment pouvons-nous recentrer sur l'Atlantique l'approvisionnement de nos commandes en poisson ?

Monsieur TEISSEIRE :
Nos besoins en termes de volumes réduisent notre marge de manœuvre. Si nous souhaitions collaborer avec une pêcherie de l'Atlantique nord, il faudrait composer avec la saisonnalité des poissons migrateurs. Or, tous les poissons ne peuvent pas être consommés par les enfants (exemple de la truite que l'on ne peut désarêter).

Monsieur FEYTOUT :
Merci pour l'utilisation du mot « ressource » à la place du mot « produit » pour parler de l'animal. Cependant, aujourd'hui nous constatons une destruction des océans : micro-plastiques, métaux lourds... Est-ce que nous avons une visibilité là-dessus ? Pour prévenir ces phénomènes, le SIVU peut-il avoir un impact sur les fournisseurs, par exemple en ajoutant une clause qui nous permettrait de réaliser des analyses aléatoires sur ces sujets dans les marchés ?

De plus, je ne connais pas le label dont vous faites mention ; j'aimerais plus de détails sur ce qu'il implique. La pêche durable peut être un écran de fumée, notamment au regard de l'état des stocks. Comment garantir que nous n'allons pas travailler avec un fournisseur qui utilise des filets électriques ou des filets raclant, ou qu'il pêche des espèces protégées sans le signaler ?

Monsieur TEISSEIRE :
Pour ce qui est des analyses, nous sommes actuellement fournis par SYSCO qui est le garant d'une certaine qualité et procède lui-même a de nombreuses analyses telles que celles que vous évoquez. Des analyses supplémentaires peuvent être planifiées, à condition de savoir ce que nous souhaitons rechercher. De même, nous avons accès à toutes les fiches techniques au moment des achats pour disposer d'un niveau de détail assez précis.

Je vous rejoins sur la nécessité de questionner la pertinence d'un label. A ce jour, nous n'avons pas de label global réunissant des critères environnementaux, qualitatifs, régionaux … Pour éviter la pêche durable, peut-être faut-il se tourner vers l'aquaculture. Mais ce n'est pas toujours plus vertueux : il y a un fort prélèvement d'eau, un rejet d'ammoniaque, il faut s'assurer du respect de l'animal, de la provenance de l'alimentation… Toutefois, il existe des chartes, de type AquaRéa (de la Région Nouvelle-Aquitaine) qui permettent de cadrer ces élevages.

Madame AMOUROUX :
J'ai, personnellement, connaissance d'un exemple d'aquaponie (maraîchage sur des bassins dont les nutriments présents dans les déjections de poissons permettent l'alimentation de la terre) près

d'Angoulême, la plus grande de France. Cette ferme piscicole élève des esturgeons et fournit un certain nombre de cantines du secteur. Pourquoi ne pas réaliser une visite chez eux ?

Monsieur BELPERRON :
Au printemps, une telle ferme se développera à Mérignac. Il s'agit d'une extension de celle de Lormont avec un excellent bilan carbone. Cependant, l'origine des farines, pour l'alimentation des poissons, doit être vérifiée ainsi que les modalités d'entretien de l'eau douce, souvent complexes dans les élevages de truites.

Madame FAHMY :
Au sujet de la relocalisation des approvisionnements en poisson, si nous sommes en-deçà des recommandations de l'OMS (11kg par personne et par an) et que cela sera peut-être accentué via une nouvelle offre végétarienne (sans poisson) par semaine, pourquoi ne pas nous diriger vers des aquacultures plus proches ? Je pense, en effet, qu'il faut qu'on continue à consommer du poisson de manière raisonnable (cela est mécaniquement atteint via la grille de menus élaborée) et vertueuse (achat responsable).

Monsieur TEISSEIRE :
Si un enfant mange toute l'année au SIVU, en choisissant un menu classique, il consomme environ 4kg de poisson par an. L'alternative végétarienne apportera moins de poisson, certes, mais les contraintes sanitaires et sécuritaires ne nous permettent pas toujours d'envisager une relocalisation entière. Par exemple, au regard du volume commandé, les fournisseurs seront généralement obligés de surgeler leurs produits et ils n'ont pas tous un tel dispositif. De plus, comme évoqué, certains poissons ne sont pas consommables dans les cantines (truite) ; l'offre n'est donc pas très diversifiée non plus.

Madame AMOUROUX :
Dans la nouvelle grille de menus avec l'alternative végétarienne, pour un enfant qui mange tous les jours au SIVU, combien de fois par semaine consomme-t-il du poisson ?

Monsieur TEISSEIRE :
1 fois par semaine, dans le menu classique.

Monsieur BELPERRON :
Je pense qu'il est intéressant de se rapprocher de la ferme aquaponique de Lormont qui s'étend sur Mérignac pour se développer sur le territoire. Ils ont également d'autres projets, notamment sur l'ancienne usine Ford. En revanche, ils n'élèvent que de la truite. Il conviendrait donc de s'assurer avec eux de la possibilité d'élever d'autres espèces de poissons.

Madame JAMET :
Nous devons certainement prioriser notre consommation de poisson (pêche ou aquaculture, même si nous avons bien compris que l'aquaculture n'était pas forcément l'alternative idéale) et relocaliser au maximum nos approvisionnements.

Aujourd'hui le SIVU consomme 3 grandes espèces. Est-il possible d'élargir cette gamme de recette pour avoir une évolution plus locale ?

Monsieur TEISSEIRE :
C'est difficile, car nous devrions travailler sur de plus petits volumes, pour les séniors uniquement par exemple. A l'avenir, cependant, nous prévoyons de cuire plus de denrées en mode traditionnel.

Cela pourrait nous permettre d'avoir plus de recettes et donc une plus grande variété d'espèces ; mais ce n'est pas évident pour l'instant.

Madame JAMET :
Si personne n'a de remarque, je propose de passer aux délibérations.

DELIBERATIONS

D-2021/035 – Avenant n°3 au marché de conduite d'opération pour la restructuration/extension du bâtiment d'exploitation 17.PI01

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Nous avons abordé ce sujet précédemment en Commission d'Appel d'Offres. Monsieur SANCHEZ, pouvez-vous nous synthétiser cela, s'il vous plaît ?

Madame JAMET :
Un marché avait été passé pour l'opérationnalisation du projet de restructuration/extension. Or, ce marché avait été conclu en 2017, bien avant la publication des lois Egalim et AGEC qui ont profondément impacté l'avenir de notre fonctionnement avec le changement de conditionnements. Cet avenant, autorisé dans la limite de 50% du montant initial, permettrait au titulaire du marché de réévaluer notre projet au regard du nouveau besoin imposé par ces lois.

Madame JAMET :
J'avais, à juste titre, alerté sur ces questions en 2017 au moment du vote de la délibération sur l'octroi du marché, même si les lois sur les conditionnements n'avaient pas encore été votées. L'extension est nécessaire, je le répète, et il faut que l'outil de production soit adapté aux besoins et aux fonctionnements futurs. Il faut donc réévaluer le projet pour être prêts en 2025.

Monsieur GIRARD :
Pourquoi cette augmentation de coût de quasiment 27% ?

Madame JAMET :
Car avec la publication des nouvelles lois, le cahier des charges a changé et intègre désormais les améliorations imposées par les problématiques des nouveaux conditionnements.

Madame DELUC :
Monsieur SANCHEZ a bien précisé que nous pouvions réévaluer le coût à hauteur de 50%.

Monsieur SANCHEZ :
Légalement oui, même si nous ne sommes pas obligés d'aller jusque-là.

Madame JAMET :
Avez-vous des questions ? Passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D-2021/036 – Choix des sociétés chargées de la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Monsieur TEISSEIRE, vous voulez bien nous présenter cette société le projet ayant été validé par la CAO ?

Monsieur TEISSEIRE :
C'est une structure récente, une coopérative de 700 producteurs sur les départements de la Gironde, des Landes et de la Dordogne. Nous avions préalablement travaillé avec la Chambre Régionale de l'Agriculture et la Région pour élaborer un cahier des charges auquel aurait pu répondre des agriculteurs. C'est autant un partenariat local qu'un marché public que nous allons lancer, si vous votez pour cette délibération.

Madame JAMET :
Si personne n'a de remarque sur ce thème, je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D-2021/037 – Choix des sociétés chargées de l'assurance des responsabilités et des prestations statutaires

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Je laisse la parole à Monsieur SANCHEZ., suite à l'avis favorable de la CAO.

Monsieur SANCHEZ :
Cette délibération permet d'acter l'octroi de deux lots d'assurance ; l'un pour les responsabilités civiles et environnementales (station de pré-traitement) à MMA ; l'autre pour les prestations statutaires à Gras Savoye pour le compte d'AXA France Vie.

Madame JAMET :
Avez-vous des questions ? Passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D-2021/038 – Décision modificative n°1

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Je laisse à Madame LACOMBE le soin de présenter cette délibération.

Madame LACOMBE :
Une décision modificative (DM) est un acte récurrent dans la vie d'un budget d'une collectivité, puisqu'elle permet de réajuster les montants des crédits votés sur les différents comptes. Cette année encore, le COVID a impacté les recettes du SIVU même si nous avons pu réaliser quelques économies sur le coût alimentaire. Nous prévoyons donc, dans le pire scénario, un déficit supplémentaire de 150 000€ en considérant le besoin de subvention des villes déjà acté pour équilibrer la non-augmentation du prix de vente du repas.

Dans le détail, des dépenses de personnel imprévisibles (augmentation du SMIC en avril et réévaluation des catégories C en octobre) justifient le besoin de réajuster les crédits de dépenses de fonctionnements, alors que les dotations de provisions aux amortissements expliquent le besoin en investissement. Les dépenses sont équilibrées par des recettes réelles (remboursement sur salaire, remboursement d'assurance…)

Madame FAHMY :
Dans le dernier procès-verbal, Monsieur SIMON alertait une nouvelle fois sur la nécessaire subvention d'ajustement pour le budget du SIVU. Or, si l'on parlait alors du risque alimentaire, vous expliquez dans cette DM que ce sont les conséquences du COVID. Pourrait-on avoir plus d'explications ?

Monsieur SIMON :
Pour cela, il faut reprendre le découpage structurel du budget du SIVU : 50% des dépenses sont liées au coût alimentaire, qui est une part variable. En effet, ce coût évolue tout au long de l'année, selon le nombre de convives et par des mécanismes comme l'inflation (prix des céréales et donc des produits carnés, le Brexit) voire d'autres éléments conjoncturels. Cela signifie que les 50% des dépenses restantes constituent la part fixe : 30% de frais de personnels et 20% d'autres frais d'exploitation, comme les flux, l'énergie, le petit matériel, les amortissements, les remboursements des emprunts…

Ainsi, le schéma auquel nous avions toujours été confrontés était le suivant : depuis la création du SIVU jusqu'en 2018, la croissance démographique (+3% de convives en moyenne chaque année) permettait d'avoir plus de recettes ce qui assurait la couverture de l'évolution des frais fixes. Or, ce phénomène ne se produit plus depuis quelques années. Nos recettes stagnent comme le nombre de convives.

Or, d'une part, cela altère notre équilibre et, d'autre part, la crise COVID, phénomène inédit, a accru cette diminution de nos recettes par une baisse complémentaire de fréquentation des convives, sans pour autant diminuer nos dépenses fixes (personnel titulaire de la fonction publique, camions qui faisaient le même nombre de kilomètres même s'il y avait moins de repas à livrer, par exemple). Or, on rappelle que nous n'avions déjà pas de quoi couvrir les écarts de coûts alimentaires puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation du prix de vente ni d'augmentation du nombre de convives. C'est la raison pour laquelle le budget 2021 intègre une provision pour risque alimentaire, sur proposition de Monsieur SANCHEZ. Malgré cela, la crise COVID (nouveau confinement au printemps 2021) a accentué le déficit de couverture de nos frais fixes.

Donc, l'équilibre budgétaire 2021 a été construit avec une demande de subvention exceptionnelle auprès des villes pour environ 488 000€. Une provision pour risque alimentaire a été intégrée à ce budget. Par ailleurs, la crise sanitaire a accentué l'écart de couverture des frais fixes. La DM qui est soumise aujourd'hui réajuste quelques crédits en dépenses et recettes (0,6% des crédits) et repose sur une demande financière complémentaire auprès des villes dont on espère, au final, qu'elle ne

sera pas nécessaire, ce qu'on ne constatera qu'avec la clôture du budget et la non mobilisation éventuelle de la couverture pour risque dont nous ne sommes pas assurés à ce jour.

Madame FAHMY :
J'en conclus donc que dans une DM, nous réajustons les crédits du budget pour formaliser les opérations budgétaires qui n'étaient pas prévues. Mais, outre cette DM, le problème nouveau de la crise COVID et la non augmentation du prix de vente du repas, ne permettent pas de compenser ces hausses non prévues et un besoin de crédits supplémentaires se fait sentir. Je reste d'avis que nous ne pouvons construire un vrai budget à coup de subventions ; il faut s'atteler au vrai problème : l'augmentation du prix de vente. Je m'abstiendrai donc lors du vote de cette délibération pour appuyer la nécessité d'affronter le sujet d'augmentation du prix du repas.

Madame JAMET :
Je suis entièrement d'accord avec vous, même si c'est au moment du budget que la question se posera réellement. Cette DM reflète l'exercice classique : des dépenses imprévues par des décisions gouvernementales ou la crise sanitaire nous obligent à réajuster le budget de manière sincère.

Madame AMOUROUX :
Je m'abstiendrai également, pour les raisons évoquées mais aussi parce qu'il y a trop d'inconnues.

Madame JAMET :
Effectivement, il y a des inconnues dans les demandes de subvention, pour l'instant.

Monsieur FEYTOUT :
Pouvez-vous rappeler quels élus peuvent voter ?

Monsieur CUNY :
Les titulaires sont, pour Bordeaux, Mesdames JAMET, SCHMITT, FAHMY et Monsieur FEYTOUT et, pour Mérignac, Mesdames DELUC et EL KHADIR et Messieurs BELPERRON et GIRARD.

Madame JAMET :
Sans autre question, je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à 7 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses

Madame JAMET :
Avez-vous des questions ?

Monsieur FEYTOUT :
J'ai deux points à aborder :

1) Le 10 décembre prochain, la ville de Bordeaux organise un village associatif auquel j'ai invité le SIVU, pour présenter le plan de végétalisation des repas. Ils ont gentiment accepté de participer.
2) Quand pourrons-nous réorganiser des visites du SIVU par les parents d'élèves ?

Monsieur SIMON :
Nous avons proposé aux villes de recommencer les visites à partir de l'année prochaine, en janvier pour Mérignac, Février pour Bordeaux et ce, malgré les difficultés sanitaires (nous ne pouvons exiger le passe sanitaire car nous ne sommes pas un établissement recevant du public). A ce sujet, la Chartreuse St André, où se déroulera le prochain comité syndical, nous demande de contrôler que chaque participant dispose d'un passe sanitaire valide le 16 décembre.

Pour information

Tableau de suivi des problématiques de stationnement

Monsieur FEYTOUT :
Lors de la réunion de préparation du CT/CHSCT, j'ai demandé à faire figurer les incivilités dans le tableau, ceci afin de faire la distinction entre l'absence réelle d'incivilité et l'absence de remontée de ces phénomènes.

Madame AMOUROUX :
Que signifie « pas d'évolution » dans la dernière colonne ?

Monsieur SIMON :
Le signalement est fait auprès d'interlocuteurs spécifiques, mais aucune évolution n'est apportée à la situation.

Madame JAMET :
Il faudrait rajouter le motif de cette absence d'évolution. Cela doit être clarifié dans ce tableau de suivi.

A la demande de la Présidente Madame DUVAL apporte le complément d'information suivant :
Effectivement, parfois, il est impossible de changer l'organisation urbanistique du site. D'autres fois, comme à Marie-Curie, des aménagements ont été pensés en collaboration avec le SIVU qui, lors de cette livraison, reste devant l'école. D'autres fois encore, comme pour la rue des Menuts, il serait envisageable de faire une « rue des enfants ».

Madame DELUC :
La livraison du SIVU n'empêche-t-elle pas les pompiers de rentrer ?

Madame DUVAL :
Non, cela est bien prévu.

Monsieur SIMON :
Il faut toujours garder à l'esprit que là où nous pensons ne pas avoir de solution un jour, cela ne signifie pas qu'on ne pourra pas réétudier le dossier ultérieurement pour envisager des solutions à ce jour inconnues.

Monsieur FEYTOUT :
Bien entendu, d'autant qu'il y a une variable importante : la montée en compétences des services. Plus on avancera sur les sujets, plus on aura de l'expérience pour trouver des solutions nouvelles et adaptées.

Madame FAHMY :
Effectivement. C'est aussi une responsabilité des villes vis-à-vis des administrés. Par exemple, lorsque les parents d'élèves se mobilisent pour disposer de garages à vélo, il ne faut pas que ça supprime des places de manutention, comme cela a été le cas pour Albert BARRAUD.

Madame JAMET :
Au niveau du formalisme du tableau, il faudrait prioriser les affaires en cours en haut et les affaires résolues en bas du tableau. Cela apporterait une meilleure visibilité.

Madame BOUVIER :
Il faudrait également que l'alternance de couleurs soit supprimée ; on pourrait croire à tort que les lignes en vert correspondent à des affaires résolues.

Monsieur FEYTOUT :
Une dernière remarque de ma part, une coquille s'est glissée dans le nom de l'école de la fiche 21. Il s'agit de l'école Holliday et non pas Halliday.

Madame JAMET :
Avez-vous d'autres questions ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 42.